

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 17 janvier 1856

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre
[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Van Elewyck \[Forest\]](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (34r, 35v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 17 janvier 1856, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29578>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 janvier 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)
Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)
Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin signale à Brullé que sa santé commence à s'améliorer. Sur la comptabilité de l'usine de Forest. Godin souhaite que Brullé remette de l'ordre dans les écritures des opérations de l'usine de Forest. Godin reconnaît qu'il a donné de mauvaises indications à monsieur et madame Brullé quand il est venu avec sa femme, et recommande de suivre le modèle d'écritures employé par Cador mais en créant des comptes spéciaux pour les matières premières (fonte, fer, tôle, coke, charbon, cuivre, étain), pour les salaires et pour l'émaillage. Il annonce à Brullé qu'il s'entretiendra avec lui de sa participation et de celle de Van Elewyck aux bénéfices de l'usine de Forest. Godin souhaite prendre en compte les pertes et demande à Brullé d'inscrire au compte des frais généraux 6 % du capital engagé et 10 % pour les détériorations du matériel. Godin propose à Brullé de lui envoyer Poirier, qui représente la maison Godin-Lemaire à Paris, pour l'aider quelque temps à la comptabilité de l'usine de Forest. Le post-scriptum de la lettre concerne une affiche soumise à Godin par Brullé.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 33/36 ».

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Ressources naturelles](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Cador, Louis](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Poirier \[monsieur\]](#)
- [Pottier \[monsieur\]](#)
- [Van Elewyck \[Forest\]](#)

Lieux cités [Forest, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Adèle Augustine (1819-1897)

Genre Femme

Pays d'origine France

Activité Employé/Employée

Biographie Fille du graveur géographe Pierre-Antoine Tardieu (1784-1869) et d'Eugénie Debonnaire, née en 1819 à Paris et décédée en 1897 à Paris. Elle épouse en 1843 l'éditeur de musique fouriériste [Alexandre Brullé \(1814-1891\)](#). Le couple se trouve à Bruxelles au cours des années 1850 et travaille pour Godin qui installe en 1857 à Forest puis à Laeken une succursale de la manufacture de Guise. Adèle Augustine Brullé s'occupe de la comptabilité de l'usine. Elle accueille Marie Moret envoyée en pensionnat à Bruxelles en 1856-1860. Alexandre Brullé met fin à ses

fonctions de directeur de l'usine de Laeken le 13 mars 1863. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). Adèle Augustine Brullé entretient une correspondance avec Marie Moret. Elle est abonnée à Saint-Mandé (Val-de-Marne) au journal du Familistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906). Elle vit chez sa soeur cadette [Céline Beauvisage](#) à partir d'avril 1891 au 11, rue de l'Estrapade à Paris, où elle décède le 10 avril 1897.

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, [Émile Caïus \(1840-1888\)](#). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de [Godin-Lemaire](#) jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultére. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

NomVan Elewyck [Forest]

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

ActivitéEmployé/Employée

BiographieEmployé belge des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire à Forest-lez-Bruxelles (Bruxelles, Belgique) de 1853 à 1856.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 18/10/2023

34

lundi le 07 janvier 1836

33
36

Mon cher Monsieur Brelle

je vous veux à - me permettre aussi je vous
dans toute l'avenir vous donner quelques
indications sur la marche à tenir dans vos
affaires. Vous avez été à moins de l'obéissance qui
a regni pour moi jusqu'à ce jour. Dans toutes les
opérations de l'affaissement de Storck vous allez
pouvoir mettre en œuvre et finir à cet état de chose
puisque vous êtes dans la possibilité de rebâtir les
villes sur le peu quelle auraient toujours en
avant

je vous donner un commencement d'indication
à une fois de mon voyage avec ma femme mais
je n'ai pas l'air à regretter ce que j'aurai fait
je crois que le genre de journal que je vous
avais donné au moment vous auras rapport
à l'affaire pourtant les comptes généraux ne
me serviraient pas à rien puisque je ne le verrais
que lorsque je serai pour M^{me} Brelle
il faut donc faire que je crois que faire
il faut donc y renoncer sans suivre les vices
de l'air mais en écrivant des comptes généraux
de l'air premiers : fantis. fers. toiles. colles.
charbon. cuivre. etc. les comptes seront
établis de ces sortes de matières qui entrent
et sortent de cette employée soit tout le mois
ou autrement. il y aura aussi le compte
de faire au magasin qui caisse je crois.
et il faut un appui sur le village.
qui sera établi de toute les choses que entrent
dans la consommation et aussi des produits qui
se sortent. il nous faut faire faire dans tout
cela

comme je le verrai cela sera sur l'intret
que je vous enverrai dans les temps de l'affaissement
qui va sans doute il faut que je appris

que l'on pourrait constituer en parti une affaire
dans laquelle pour moi il n'y avait que des
bénéfices possibles. que je commençais à mesurer
contre le parti, à tel point chaque année il
me portait une somme de frais généraux un intérêt
de 6% pour le capital engagé dans l'affaire
et 10% au tout autre chiffre que nous continuions
pour la déterioration du matériel, cette affaire
devra être faite si on est dans temps pour que
le temps de la gestion de l'atelier et à tous
les autres établissements le moins de difficultés,
avant une partie de celle sur laquelle qui de
certain toucher à la fin

je ne dis pas si vous avez une habitation
suffisante ou la compétibilité pour qu'il n'y ait
pas quelques embarras pour vous dans toute ce
debut et pourquoi je vous demandais si on
devrait pas renouveler le vase avec qui a une
disposition à l'œuvre qui n'est attaché depuis peu
pour me représenter sur le plan de Paris
n'y étant pas venu à ce moment il pourrait
aller passer quelque temps à Paris. je n'ai pas
l'approuver comme compétable mais il paraît convenable
que cette chose doive être faite

l'atelier n'est pas l'atelier que vous avez
de l'autre bateau je n'ai pas envie de vous empêcher
que je me vous oblige à rien ce n'est qu'un effort
que je vous fais et de ce que les visiteurs établissent
je leur demander de ce que vous demandez. vous
auriez d'ailleurs l'assurance de loger et de nourrir
l'atelier mais n'est chose que je ne voudrais
pas de vous proposer pour quelque temps il peut
être que cette chose

aggrave mes deux autres habitations

je suis très affecté de ce que vous n'avez
pas de l'autre bateau de ce que je vous
peux pas faire mais je vous demande de faire
ce que je vous demande de faire mais je vous
peux pas faire mais je vous demande de faire